



## Recours pour Licenciement abusif

Par **Philippe57**, le **18/03/2016** à **08:30**

Bonjour

J'ai été embauché au 01/09/2014 en tant que gérant administratif d'une Sté au Luxembourg au bord du dépôt de bilan avec comme objectif de redresser la situation à fin 2015. Suite à une incompatibilité d'humeur avec une partie du personnel ayant le soutien du gérant technique.

J'ai donc apporté lors de mon embauche les clients que je connaissais afin de créer une richesse qui n'existait pas pour faire en 2015 + de 4 million de C.A. dont un peu + de 9% de marge brut.

Cela signifie que l'apport des nouveaux clients ainsi que le travail fourni par toute l'équipe a contribué à résorber le déficit 2013 - 2014 et a engendré un résultat positif pour 2015 d'environ 100000€.

Début 2016, suite à de nombreuses divergences de point de vue ainsi qu'une incompatibilité d'humeur, la décision a été prise de me licencier.

Ma question est:

"Est-il possible de demander un dédommagement concernant le travail fourni, le résultat obtenu et l'apport de clients?"

Merci pour votre réponse

Mr **XXXXXXXXX** Philippe